MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
YALGADO OUEDRAOGO

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Votre santé, notre raison d'être

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Visa CF N°084
02/05/2025

Décision N° 2025-00000069 MS/SG/CHU-YO/DG/DRH portant ouverture d'un concours de recrutement d'agents au profit du Centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo.

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2024-1566/PRES du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attribution des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2024-1552/PRES/PM/MS du 06 décembre 2024 portant organisation du ministère de la santé ;

Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'Etablissements publics ;

Vu la loi n°057-2017/AN du 19 janvier 2017 portant statut de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 Juillet 2014, portant statut général des Etablissements Publics de Santé ;

Vu le décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres Hospitaliers Universitaires ;

Vu l'arrêté N° 2024-520 /MS/CAB du 03 septembre 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre Hospitalier Universitaire YALGADO OUEDRAOGO (CHU-YO) ;

Vu le décret n°2022-1158/PRES /PM/MSHP du 30 décembre 2022 portant nomination de Directeurs Généraux ;

Vu le décret n°2020-0104/PRES/PM/MS/MFPTPS/MINEFID du 18 février 2020 portant conditions d'organisation, d'administration des épreuves et publication des résultats des examens professionnels et des concours des agents des établissements publics de santé ;

Vu la délibération N°2024-021/MS/SG/CHU-YO/CA du 23 décembre 2024 portant autorisation de recrutement de personnel au profit du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo ;

Vu la délibération N°2024-015/MS/SG/CHU-YO/CA du 23 décembre 2024 portant adoption du budget, exercice 2025 du centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo ;

Scanned with CamScanner

Vu la lettre N°2025-0505/MS/SG/DGOS/DFSP du 06 mars 2025 portant Travaux de la deuxième session ordinaire du conseil d'administration du centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo ;

Vu la lettre N°2025-00288/MEF/SG/DGTCP/DPE du 31 janvier 2025 portant Observations sur les travaux de la deuxième session ordinaire 2024 du CA du CHU-YO ;

DECIDE

Article 1 : Il est ouvert un concours direct pour le recrutement d'agents au profit du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo conformément au tableau ci- dessous :

N°	PROFILS	NOMBRE DE POSTES A POURVOIR	DIPLOMES EXIGES	NOMBRE LIMITE DE DOSSIER A RECEPTIONNER	MODALITE DE RECRUTEMENT
1	Ingénieur des travaux en informatique	01	Licence option analyse et programmation	10	Epreuve écrite + Entretien
2	Ingénieur des travaux en informatique	01	Licence option réseau et télécommunication	10	
3	Assistant en archivistique	01	DUT/BTS option sciences de gestion en archive et/ou de la documentation	10	
4	Agent de liaison	01	CEP	10	
5	Technicien supérieur en Electronique	02	DUT/BTS option électronique	20	
6	Auxiliaire en pharmacie	10	CEP + Attestation d'auxiliaire en pharmacie	100	
7	Infirmier	14	Diplôme d'infirmier	140	
8	Aide Comptable (pour la tenue d'une caisse)	19	CAP option comptabilité	190	
9	Technicien d'Hygiène Hospitalière	22	Diplôme de Technicien d'Hygiène Hospitalière	220	
10	Secrétaire	07	CAP option Secrétariat	70	Epreuve écrite +
11	Electricien	01	CAP option électricité	10	
12	Soudeur	01	CAP option soudure	10	
13	Menuisier	01	CAP option menuiserie	10	

Scanned with CamScanner

14	Plombier	02	CAP option plomberie	20	Epreuve pratique + Entretien
15	Chauffeur	06	CEP + Permis de conduire	60	

Article 2 : Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (2) sexes remplissant les conditions générales prévues dans la loi N°057-2017/AN du 19 janvier 2017 portant statut de la fonction publique hospitalière.

En outre, les candidats doivent :

- être de nationalité burkinabè,
- être âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2025 ;
- être de bonne moralité et immédiatement disponible ;
- être physiquement et mentalement apte pour l'exercice de l'emploi ;
- accepter de travailler en équipe et sous pression ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (03) mois dans l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique d'Etat ou Hospitalière ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de ce concours s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite revêtu d'un timbre fiscal de 200 F CFA adressée à monsieur le Directeur Général du CHU-YO, datée, signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone joignable ;
- Une photocopie légalisée du diplôme requis ou son équivalent ;
- Un extrait de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance ou une photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;
- Une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;

Scanned with CamScanner

- Une lettre de motivation datée et signée ;
- Un curriculum vitae daté et signé ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Une photocopie légalisée de la CNIB ou du Passeport en cours de validité ;
- Les photocopies légalisées des attestations d'expérience professionnelle s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

NB : Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire. Les candidats déclarés admis devront fournir pour complément de leur dossier :

- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une photocopie de l'inscription à l'ordre pour ce qui concerne les infirmiers.

Article 4 : les dossiers seront réceptionnés à la Direction Générale du CHU-YO du 19 au 23 mai 2025 de 08 heures 30 minutes à 14 heures, à concurrence du nombre limite de dossiers à réceptionner ci-dessus défini.

Article 5 : l'administration des épreuves écrites se débuteront le 31 mai dans la cours de l'ENSP à partir de 7h-30minutes. L'appel se fera à 7Heures 00.

Article 6 : Les candidats admis à l'issue des différentes épreuves seront intégrés au Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO.

Article 7 : la prise en charge financière du présent concours sera imputable au budget du CHU-YO, gestion 2025.

Article 8 : La Directrice de ressources humaines, le Directeur de l'administration et des finances et le comptable principal en deniers et valeurs sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

06 MAI 2025

Le Directeur Général

Ousmane NERE
Chevalier de l'Ordre national

Centre Hospitalier Universitaire YALGADO OUEDRAOGO
Le Directeur Général

Ampliations :

- PCA
- DRH
- DCMEF
- CPDV
- DAF
- Archives/Chrono

Scanned with CamScanner

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE YALGADO OUEDRAOGO

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Votre santé, notre raison d'être

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le 06 MAI 2025

00000068

N°2025_____ MS/SG/CHU-YO/DG/DRH

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE YALGADO OUEDRAOGO (CHU-YO)

COMMUNIQUE

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo, suite à la délibération N°2024 - 021/MS/SG/CHU-YO/CA du 23 décembre 2024 portant autorisation de recrutement informe le public burkinabè qu'il est ouvert un concours direct pour le recrutement d'agents au profit du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo conformément au tableau ci- dessous :

N°	PROFILS	NOMBRE DE POSTES A POURVOIR	DIPLOMES EXIGES	NOMBRE LIMITE DE DOSSIER A RECEPTIONNER	MODALITE DE RECRUTEMENT
1	Ingénieur des travaux en informatique	01	Licence option analyse et programmation	10	Epreuve écrite + Entretien
2	Ingénieur des travaux en informatique	01	Licence option réseau et télécommunication	10	
3	Assistant en archivistique	01	DUT/BTS option sciences de gestion en archive et/ou de la documentation	10	
4	Agent de liaison	01	CEP	10	
5	Technicien supérieur en Electronique	02	DUT/BTS option électronique	20	

Scanned with CamScanner

6	Auxiliaire en pharmacie	10	CEP + Attestation d'auxiliaire en pharmacie	100	Epreuve écrite + Entretien
7	Infirmier	14	Diplôme d'infirmier	140	
8	Aide Comptable (pour la tenue d'une caisse)	19	CAP option comptabilité	190	
9	Technicien d'Hygiène Hospitalière	22	Diplôme de Technicien d'Hygiène Hospitalière	220	
10	Secrétaire	07	CAP option Secrétariat	70	Epreuve écrite + Epreuve pratique + Entretien
11	Electricien	01	CAP option électricité	10	
12	Soudeur	01	CAP option soudure	10	
13	Menuisier	01	CAP option menuiserie	10	
14	Plombier	02	CAP option plomberie	20	
15	Chauffeur	06	CEP + Permis de conduire	60	

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (2) sexes remplissant les conditions générales prévues dans la loi N°057-2017/AN du 19 janvier 2017 portant statut de la fonction publique hospitalière.

En outre, les candidats doivent :

- être de nationalité burkinabè,
- être âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2025 ;
- être de bonne moralité et immédiatement disponible ;
- être physiquement et mentalement apte pour l'exercice de l'emploi ;
- accepter de travailler en équipe et sous pression ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (03) mois dans l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique d'Etat ou Hospitalière ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Scanned with CamScanner

Tout contrevenant aux conditions de ce concours s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite revêtu d'un timbre fiscal de 200 F CFA adressée à monsieur le Directeur Général du CHU-YO, datée, signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone joignable ;
- Une photocopie légalisée du diplôme requis ou son équivalent ;
- Un extrait de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance ou une photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;
- Une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- Une lettre de motivation datée et signée ;
- Un curriculum vitae daté et signé ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Une photocopie légalisée de la CNIB ou du Passeport en cours de validité ;
- Les photocopies légalisées des attestations d'expérience professionnelle s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

Les candidats déclarés admis devront fournir pour complément de leur dossier :

- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une photocopie de l'inscription à l'ordre pour ce qui concerne les infirmiers.

C- RECEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers seront réceptionnés à la Direction Générale du CHU-YO du 19 au 23 mai 2025 de 08 heures 30 minutes à 14 heures, à concurrence du nombre limite de dossiers à réceptionner ci-dessus défini.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

D- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Scanned with CamScanner

L'administration des épreuves écrites se déroulera dans la cours de l'Ecole Nationale de Santé Publique à partir de 7h-30minutes :

- le 31 mai 2025 pour ce qui concerne les profils suivants : infirmiers, Techniciens d'Hygiène Hospitalière, et aides comptables.
- Le 01 juin 2025 pour ce qui concerne les profils suivants : ingénieurs des travaux en informatique, assistant en archivistique, agent de liaison, Technicien supérieur en Electronique, Auxiliaire en pharmacie, Secrétaire, Electricien, Soudeur, Menuisier, Chauffeur.

L'appel se fera à 7Heures 00. Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Seuls les candidats retenus à l'issue de la phase des épreuves écrites seront convoqués pour les phases suivantes.

Les candidats admis à l'issue des différentes épreuves seront intégrés au Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO.

Le Directeur Général

Ousmane NERE
Chevalier de l'Ordre national

Centre Hospitalier Universitaire
Le Directeur Général
YALGADO OUEDRAOGO

Scanned with CamScanner